

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 18 février 2026 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne, via l'application Teams, ainsi que Mmes Christine Poirier et Flavia Alexandra Novac, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut.

**CE-20260218-343**

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - COMITÉ EXÉCUTIF -  
CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier la participation de Anick Brunet, conseillère municipale, à titre de représentante du maire à la soirée bénéfice de Soleil des Orphelins, le 31 janvier 2026, au montant de 125 \$.

(CT:1884197)  
(SD-2026-400)

**CE-20260218-344**

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - COMITÉ EXÉCUTIF -  
CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier la participation de Aline Dib, conseillère municipale, à titre de représentante du maire au souper d'union et de reconnaissance annuel organisé par la Semaine de sensibilisation musulmane, le 6 février 2026, au montant de 50 \$.

(CT:1885445)  
(SD-2026-531)

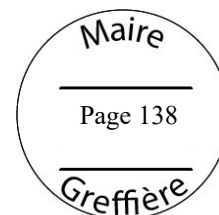
**CE-20260218-345**

AUTORISATION - GARANT - PROFESSIONNELS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la Ville de Laval à se porter garante, à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ses professionnels dans l'exercice de leurs fonctions.

(SD-2025-1222)



---

**CE-20260218-346**

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 4 février 2026 à 9 h 03.

(SD-2026-553)

---

**CE-20260218-347**

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 4 février 2026 à 9 h 14.

(SD-2026-553)

---

**CE-20260218-348**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-3393

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3393, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2026, groupe 5, pour une période de 16 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Pavages Multipro inc.  
2 397 972,64 \$.

(CT:1881561)  
(SD-2026-135)

---

**CE-20260218-349**

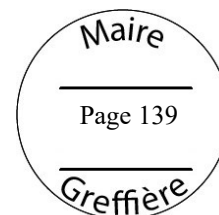
DÉBUT ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT  
DOS-3393

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Pavages Multipro inc. pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2026, groupe 5, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Englobe Corp. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 36 374,76 \$;



de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 4;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3393 par le conseil municipal.

(CT:1881561)  
(SD-2026-135)

---

**CE-20260218-350**

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC -  
CONTRAT DOS-3393

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec, et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 573,60 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3393 par le conseil municipal.

(CT:1881561)  
(SD-2026-135)

---

**CE-20260218-351**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13179-F - CONTRAT DOS-3393

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13179-F, un montant de 2 223 458 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3393 par le conseil municipal.

(CT:1881561)  
(SD-2026-135)

---

**CE-20260218-352**

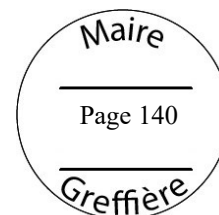
RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-3382

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3382, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2026, groupe 2, pour une période de 10 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Eurovia Québec Construction inc.  
2 714 811,60 \$;



le tout conditionnellement à l'approbation du Règlement L-13248-F par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de son entrée en vigueur.

(CT:1883010)  
(SD-2026-257)

---

**CE-20260218-353**

DÉBUT ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3382

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2026, groupe 2, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser AtkinsRéalis Canada inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 86 193,15 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 5;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3382 par le conseil municipal et à l'approbation du Règlement L-13248-F par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de son entrée en vigueur.

(CT:1883010)  
(SD-2026-257)

---

**CE-20260218-354**

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT DOS-3382

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

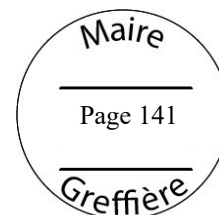
d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec, et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 573,60 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3382 par le conseil municipal et à l'approbation du Règlement L-13248-F par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de son entrée en vigueur.

(CT:1883010)  
(SD-2026-257)

---

**CE-20260218-355**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13248-F - CONTRAT DOS-3382



---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13248-F, un montant de 2 558 265 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3382 par le conseil municipal et à l'approbation du Règlement L-13248-F par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de son entrée en vigueur.

(CT:1883010)  
(SD-2026-257)

---

**CE-20260218-356**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - REDDITION DE  
COMPTES - CARTE DE CRÉDIT - POLICE**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil de prendre acte de la reddition de comptes pour les déboursés du 1er janvier au 31 décembre 2025 par carte de crédit, taxes nettes incluses, pour l'essence et l'entretien du matériel de transport effectués par le Service de police.

(SD-2026-79)

---

**CE-20260218-357**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - BOIS DE  
CHENONCEAU ET HALTE GASTON-MARLEAU**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de nommer le bois situé sur les lots 2 755 350 et 3 073 585 du cadastre du Québec «Bois de Chenonceau» et la halte située sur une partie du lot 3 073 585 dudit cadastre «Halte Gaston-Marleau», et ce, conformément aux résolutions du Comité de toponymie numéros CT-2025-24 et CT-2025-25.

(SD-2025-6772)

---

**CE-20260218-358**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -  
CANADIAN TIRE PROPERTIES QC INC.**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-161 de Canadian Tire properties QC inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 854 303 du cadastre du Québec, 1450, boulevard Le Corbusier:

1. une superficie totale des enseignes sur la façade principale avant de 80,38 mètres carrés, au lieu d'un maximum de 56,4 mètres carrés;



2. une enseigne sur la façade principale avant ayant une superficie de 17,94 mètres carrés, au lieu d'un maximum de 10 mètres carrés;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-437.

(SD-2025-6824)

---

**CE-20260218-359**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -  
CANADIAN TIRE PROPERTIES QC INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-162 de Canadian Tire properties QC inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 454 658 du cadastre du Québec, 500, desserte Ouest de l'autoroute Chomedey (A-13), une superficie totale des enseignes sur la façade principale avant de 69,95 mètres carrés, au lieu d'un maximum de 45,6 mètres carrés, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-438.

(SD-2025-6825)

---

**CE-20260218-360**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE  
DE LAVAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-167 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'aménagement d'une aire de stationnement sur le lot 1 230 098 du cadastre du Québec, 1527-1535, rue Cunard:

1. aucun végétal des strates arbustive et arborée dans les îlots végétalisés;

2. une canopée couvrant un minimum de 0 % de la surface des cases de stationnement, au lieu d'un minimum de 40 %;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-439.

(SD-2025-6826)

---

**CE-20260218-361**

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI REFUSÉE - LOT  
1 267 918

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de refuser la demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PP-2024-11 de Gestion DBB, représentant du propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet intégré comprenant 3 habitations isolées de 6 logements sur le lot 1 267 918 du cadastre du Québec, situé au 147, chemin de l'Équerre, considérant la demande de mettre fin à la procédure formulée par le requérant.

(SD-2026-94)

**CE-20260218-362**

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - PPCMOI - LOT 1  
267 918

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de consultation portant sur le projet de résolution CE-20251112-3160 concernant le PPCMOI PP-2024-11.

(SD-2026-94)

**CE-20260218-363**

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 1 069  
682 - PN-2025-0301

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 87 500 \$.

(SD-2026-404)

**CE-20260218-364**

LISTE - PROGRAMME DE REVITALISATION DES  
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX, DE MAISONS LÉZARDÉES ET  
D'ADAPTATION DE DOMICILE - JANVIER 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

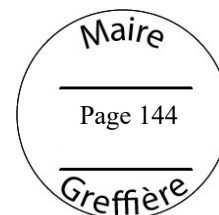
de prendre acte de la liste des bénéficiaires ayant reçu une aide financière pour le mois de janvier 2026 dans le cadre des programmes de revitalisation des bâtiments patrimoniaux, de maisons lézardées et d'adaptation de domicile.

(SD-2026-577)

**CE-20260218-365**

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 1 267  
900 - PL-2025-219

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 150 320 \$.

(SD-2026-595)

**CE-20260218-366**

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 1 100  
031 - PN-2025-0239

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 399 270 \$.

(SD-2026-598)

**CE-20260218-367**

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT  
ACCEPTÉE - ELENA-MELANIA GOMBOS, MOHAMED  
HAMMADE ET MOHAMED-ALI HAMMADE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

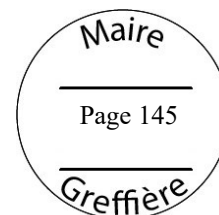
d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2025-40 de Elena-Melania Gombos, Mohamed Hammade et Mohamed-Ali Hammade, propriétaires, à l'effet de permettre l'exemption d'une case de stationnement dans le cadre de la construction d'une habitation de 3 logements sur le lot 1 637 970 du cadastre du Québec, en retour d'une compensation d'un montant de 559 \$, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-34.

(SD-2026-696)

**CE-20260218-368**

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT  
ACCEPTÉE - MARIA ALEJANDRA MARTINEZ ET EDGAR  
JHONKEBYN AGUDELO ROJAS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2025-42 de Maria Alejandra Martinez et Edgar Jhonkebyn Agudelo Rojas, propriétaires, à l'effet de permettre une exemption maximale de 2 cases de stationnement dans le cadre de l'ajout d'un logement sur le lot 1 639 973 du cadastre du Québec, en contrepartie du paiement d'une compensation correspondant à 559 \$ pour chacune des cases exemptées, jusqu'à concurrence de 1 118 \$ pour 2 cases exemptées, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-35.

(SD-2026-698)

**CE-20260218-369**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - DAVE CARUSO ET AL.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0066 de Dave Caruso et al., propriétaires, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 622 768 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-36.

(SD-2026-700)

**CE-20260218-370**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - GENNARELLI ERMELINDA (LINDA) ET AL.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

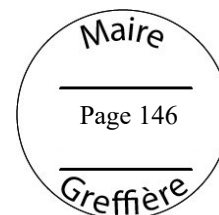
d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0106 de Gennarelli Ermelinda (Linda) et al., propriétaires, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 6 étages sur le lot 1 471 142 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-37.

(SD-2026-702)

**CE-20260218-371**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - ÉLISE EL KHOURY ET ELIA HUSSEIN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0141 de Élise El Khoury et Elia Hussein, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 472 193 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-38.

(SD-2026-705)

---

**CE-20260218-372**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -  
NICOLAE RUDEANU ET MARIANA BOLOHAN

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0144 de Nicolae Rudeanu et Mariana Bolohan, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 627 838 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-39.

(SD-2026-707)

---

**CE-20260218-373**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - SIMON  
BEAULAC ET CHANTAL COULOMBE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0155 de Simon Beaulac et Chantal Coulombe, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 785 208 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-40.

(SD-2026-709)

---

**CE-20260218-374**

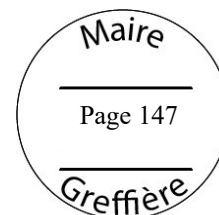
DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -  
KASSEM HAMADE ET AL.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0172 de Kassem Hamade et al., propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 469 154 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-41.

(SD-2026-711)



---

**CE-20260218-375**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -  
CLAUDE HUOT ET MONIQUE GAGNON

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0182 de Claude Huot et Monique Gagnon, propriétaires, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 082 541 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-42.

(SD-2026-713)

---

**CE-20260218-376**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -  
VINCENZO PICCOLO

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0196 de Vincenzo Piccolo, propriétaire, à l'effet de permettre la rénovation d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages, sur une partie du lot 1 628 789 (lot projeté 6 677 803) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-43.

(SD-2026-715)

---

**CE-20260218-377**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -  
VÉRONIQUE HAREL-MICHON ET SUZANNE HAREL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0218 de Véronique Harel-Michon et Suzanne Harel, propriétaires, à l'effet de permettre l'aménagement de terrain en cour avant sur les lots 1 198 116 et 2 555 015 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-44.

(SD-2026-717)

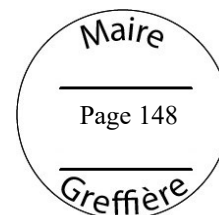
---

**CE-20260218-378**

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE -  
LOT 6 439 921

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande PP-2025-10 d'Impact Auto Auctions Ltd, propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 6 439 921 du cadastre du Québec, situé sur la rue Léopold-Hamelin, afin d'y permettre l'usage «Vente en gros d'automobiles et autres véhicules automobiles, neufs ou d'occasion (5111)» sans bâtiment principal, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-45.

(SD-2026-719)

**CE-20260218-379**

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-332

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 47 516,61 \$, requis pour défrayer le coût des services de laboratoire de Stantec Experts-Conseils ltée prévus au contrat DOS-332, en lien avec le contrat à exécution sur demande pour les travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de Laval, lot 2.

(CT:1882485)  
(SD-2026-207)

**CE-20260218-380**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13082-F - CONTRAT DOS-332

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13082-F, un montant de 43 389 \$, taxes nettes incluses.

(CT:1882485)  
(SD-2026-207)

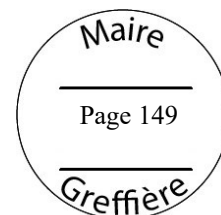
**CE-20260218-381**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉDITS -  
BONIFICATION DU CONTRAT DOS-2853

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des crédits au montant de 314 962,50 \$ pour la bonification du contrat DOS-2853 relatif à l'ajout d'un tronçon de gainage d'aqueduc sur le boulevard Dagenais, en lien avec les travaux d'infrastructures souterraines 2025 pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueduc sur diverses rues de la Ville de Laval, groupe 1.

(CT:1882536)  
(SD-2026-211)



**CE-20260218-382**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPENSE -  
BONIFICATION DU CONTRAT DOS-2853

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser une dépense pour la bonification n'excédant pas 344 925 \$, en lien avec l'AAP-03 R01 présenté au rapport de reddition de comptes du contrat DOS-2853 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1882536)  
(SD-2026-211)

---

**CE-20260218-383**

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE  
L'EAU - CONTRAT DOS-2853

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 314 963 \$, taxes nettes incluses, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'autorisation des crédits pour la bonification du contrat DOS-2853 par le conseil municipal.

(CT:1882536)  
(SD-2026-211)

---

**CE-20260218-384**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -  
MANDAT - CONTRAT DOS-2125

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Cima+ s.e.n.c. à effectuer la surveillance durant la réalisation des travaux d'infrastructure souterraines 2026 pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueduc sur diverses rues de la Ville de Laval, au montant de 449 648,94 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 3.

(CT:1884969)  
(SD-2026-489)

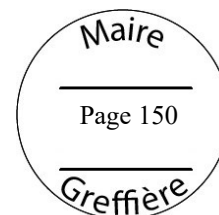
---

**CE-20260218-385**

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE  
L'EAU - CONTRAT DOS-2125

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser des crédits au montant de 410 590 \$, taxes nettes incluses, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'autorisation du mandat de services professionnels par le conseil municipal.

(CT:1884969)  
(SD-2026-489)

**CE-20260218-386**

**RAPPORT FINAL - REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS**

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de juillet 2023 et se sont terminés en décembre 2025;

ATTENDU QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville transmet au ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

des photos des travaux réalisés;

le résultat relatif aux indicateurs suivants:

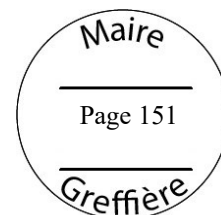
nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos ajoutés pour les systèmes de vélos en libre-service;

nombre de stations d'ancrage implantées par type (assisté ou non) pour les systèmes de vélos en libre-service;

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;



nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

nombre d'utilisations et d'utilisateurs des systèmes de vélos en libre-service;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2023-2024, préparés par le Service de l'ingénierie, ainsi que du rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et lesdits rapports.

(SD-2026-506)

**CE-20260218-387**

---

**RAPPORT FINAL - REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS**

---

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de juillet 2023 et se sont terminés en décembre 2025;

ATTENDU QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville transmet au ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);



la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

des photos des travaux réalisés;

le résultat relatif aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos ajoutés pour les systèmes de vélos en libre-service;

nombre de stations d'ancrage implantées par type (assisté ou non) pour les systèmes de vélos en libre-service;

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;

nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

nombre d'utilisations et d'utilisateurs des systèmes de vélos en libre-service;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2023-2024, préparés par le Service de l'ingénierie, ainsi que du rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et lesdits rapports.

(SD-2026-507)



ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de juin 2024 et se sont terminés en novembre 2025;

ATTENDU QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville transmet au ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

des photos des travaux réalisés;

le résultat relatif aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos ajoutés pour les systèmes de vélos en libre-service;

nombre de stations d'ancrage implantées par type (assisté ou non) pour les systèmes de vélos en libre-service;

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;

nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

nombre d'utilisations et d'utilisateurs des systèmes de vélos en libre-service;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2024-2025, préparés par le Service de l'ingénierie, ainsi que du rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et lesdits rapports.

(SD-2026-508)

**CE-20260218-389**

---

**RAPPORT FINAL - REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)**

---

ATTENDU QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de juin 2024 et se sont terminés au mois novembre 2025;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

des photos des travaux réalisés;

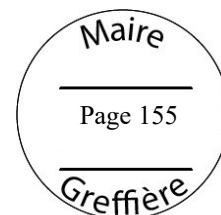
le résultat relatif aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres par type de voies cyclables et de sentier polyvalents réalisés (volet 1);

nombre d'ouvrage d'art, de structures ou de ponts construits et la longueur de ceux-ci (volet 1);

nombre de cases de vélos de stationnements pour vélos (volet 1);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);



nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'exercice 2024-2025, préparés par le Service de l'ingénierie, ainsi que le rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et lesdits rapports.

(SD-2026-509)

**CE-20260218-390**

---

**RAPPORT FINAL - REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)**

---

ATTENDU QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de septembre 2023 et se sont terminés au mois décembre 2025;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre:

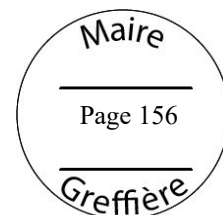
les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

des photos des travaux réalisés;

le résultat relatif aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres par type de voies cyclables et de sentier polyvalents réalisés (volet 1);



nombre d'ouvrage d'art, de structures ou de ponts construits et la longueur de ceux-ci (volet 1);

nombre de cases de vélos de stationnements pour vélos (volet 1);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'exercice 2023-2024, préparés par le Service de l'ingénierie, ainsi que du rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et lesdits rapports.

(SD-2026-535)

**CE-20260218-391**

RATIFICATION - ENTENTE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier l'entente entre la Ville de Laval et le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le déneigement et le transport de la neige des bretelles de sortie de l'autoroute des Laurentides (A-15) en direction Nord, vers le boulevard de la Concorde, ainsi que le déneigement et le transport de la neige de la route 117, au sud du pont Marius-Dufresne jusqu'au pont de l'île Bélair à Rosemère, et ce, jusqu'au 30 avril 2026;

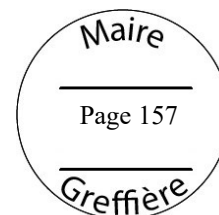
d'approuver la signature de l'entente par le directeur général adjoint pour et au nom de la Ville, de prescrire que cette entente ne requière pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2026-106)

**CE-20260218-392**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -  
ACQUISITION - CONTRAT DOS-2981

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'autoriser l'acquisition de fûts et potences à 9411-8296 Québec inc. (ALU MC3), dans le cadre du contrat DOS-2981 pour l'acquisition de fûts, de potences, de lampadaires et d'accessoires d'entretien, au montant de 474 054,23 \$.

(CT:1885806)  
(SD-2026-578)

**CE-20260218-393**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13178-F - CONTRAT DOS-2981

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F, un montant de 432 875 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'autorisation d'acquisition de fûts et potences par le conseil municipal.

(CT:1885806)  
(SD-2026-578)

**CE-20260218-394**

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-1384

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Consultants Ammco inc. à procéder à un mandat pour des services de prise d'inventaire, d'implantation d'un programme de maintenance préventive et d'assistance technique en maintenance préventive et en maintien d'actifs à la StaRRE de Fabreville, au montant de 188 760,21 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1384, item 3.

(CT:1885926)  
(SD-2026-604)

**CE-20260218-395**

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS - CONTRAT DOS-1384

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 172 364 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des services de prise d'inventaire, d'implantation d'un programme de maintenance préventive et d'assistance technique en maintenance préventive et maintien d'actifs à la StaRRE de Fabreville, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1885926)  
(SD-2026-604)



---

---

À 9 h 11, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

---

---

M. Ray Khalil, conseiller et vice-président du comité exécutif

---

Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut